



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°47

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour des travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur les bassins versants de Barly, Givenchy-le-Noble et Villers-Brûlin.

Sollicitation du Préfet du Pas-de-Calais pour le prononcé de la déclaration d'intérêt général.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que, dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, une première phase de travaux a été menée sur les bassins versants de Givenchy-le-Noble et Villers-Brûlin. Ces travaux comprenaient la mise en œuvre :

- d'aménagements d'hydraulique douce de type « haie » et « fascine ». Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général le 27 mai 2024 suite à enquête publique,
- d'ouvrages de régulation au fil de l'eau de type « fossé à redents » et « zone de rétention ». Ces ouvrages ont fait l'objet d'acquisitions foncières par la CCCA.

Une seconde phase de travaux doit être menée sur ces 2 communes.

Par ailleurs, la commune de Barly a sollicité la Communauté de communes pour traiter une problématique de ruissellement localisée au niveau de bâtiments d'élevage.

Pour ces trois communes les travaux consisteront :

Sur Givenchy-le-Noble :

- Curage et reprofilage du fossé existant le long de l'Allée des Soupirs,
- Remise en service de l'exutoire du fossé vers l'ancienne douve du Château.

Ces travaux permettront d'utiliser le stockage utile de l'ancienne douve et de favoriser l'infiltration. Les parcelles concernées sont les parcelles B 36, B 37, B 215 et AB 52.

Sur Villers-Brûlin :

- Création d'un merlon dans le bois « Le Carnoye »

Ces travaux permettront de créer une zone de rétention de faible profondeur et de favoriser l'infiltration. La parcelle concernée est la parcelle ZE 34.

Sur Barly :

- Création d'un ouvrage de régulation au fil de l'eau de type merlon, dans la pâture en amont de bâtiments d'élevage au lieu dit « le Halain »

Ces travaux permettront de créer une zone de rétention de faible profondeur de type « prairie inondable », et de favoriser l'infiltration. Les parcelles concernées sont les parcelles ZD 72, ZD 73 et ZD 74.

Ces ouvrages ont été négociés par la signature de conventions entre la Communauté de communes, les propriétaires et exploitants agricoles concernés.

Pour mener cette seconde phase de travaux, la Communauté de communes a recouru à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols» (art. L211-7 du code de l'Environnement). Cette procédure permet notamment de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Après échanges avec les services de l'État et par courrier en date du 30 janvier 2026, compte tenu de l'enquête qui a été menée sur la première phase de travaux et au vu du nombre d'ouvrages concernés, cette deuxième phase de travaux est exonérée d'enquête publique à titre exceptionnel.

Ainsi il nous est demandé de solliciter Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour prononcer la déclaration d'intérêt général.

Après l'avis favorable du bureau en date du 16 février 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Solliciter le prononcé de la déclaration d'intérêt général auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Signer tout document inhérent à la procédure de Déclaration d'Intérêt Général et à engager l'ensemble des démarches permettant sa bonne mise en œuvre.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

